

des Communes et requérir celle-ci de reprendre en considération certains articles. Ce mode de procéder n'a pas d'autres résultats que de provoquer un débat amical, car, après tout, le Sénat n'a pas le droit d'altérer un bill de subsides dont le Gouvernement réclame l'adoption. Il pourrait être utile pour nous de recevoir ce bill en plusieurs sections. Ainsi, les crédits du ministère des Postes ou du ministère des Chemins de fer pourraient occuper toute l'attention de cette Chambre en une seule fois. Si les crédits étaient divisés par sections et si chaque section nous était envoyée séparément et successivement, nous pourrions concentrer tout notre esprit sur chacune d'elles. Je me souviens d'un homme qui se plaignait de ce que son patron lui lançait à la tête les statuts de chaque année; il dit qu'il pouvait souffrir cette attaque, mais, dit-il, quand il veut me lancer les statuts refondus, je me révolte.

Le très honorable M. GRAHAM: La charge était trop lourde.

L'honorable W.-B. ROSS: Le bill des subsides me donne les mêmes sentiments. Si nous le recevions en parties successives, nous pourrions l'étudier avec plus de satisfaction, mais quand nous recevons le bill des subsides réunis dans un tout, nous avons peur de le regarder et nous n'osons rien en dire. Nous ne savons ce qui se fera dans l'avenir, mais je crois que, sans rien changer à notre constitution, nous devrions avoir des échanges de vues amicales entre les deux Chambres, et si ce mode de relations meilleures était adopté, on n'entendrait plus cette plainte répétée ici, que chaque année, on attend toujours à la fin de la session pour surcharger le Sénat d'une masse de travail. A mon sens, cet échange de vues serait à l'avantage du pays.

C'est tout ce que j'avais à dire sur le bill des subsides. J'espère qu'à notre prochaine réunion nous aurons lieu de nous réjouir de ce que le Canada aura bénéficié, pendant l'année 1928, d'une grande prospérité dans tous les champs d'action: agriculture, exploitation des forêts, des mines et des usines.

Le très honorable GEORGE P. GRAHAM: Honorables messieurs, ce que vient de dire l'honorable chef de la gauche est une source de nombreuses réflexions. Je veux y ajouter une suggestion qui, je crois, se rapporte à ce bill de subsides. Le chemin de fer national du Canada a dépensé, dans la ville de Montréal, de vastes sommes, et il se propose d'en dépenser encore davantage, pour des travaux de tête de ligne, afin de donner de plus grandes facilités au public voyageur. C'est une nécessité que requièrent la circulation et la protection du public, et il faut s'y conformer pour faire suite

L'hon. W.-B. ROSS.

à un arrêté de la commission des chemins de fer prescrivant l'élimination de plusieurs passages à niveau. Le Pacifique-Canadien, dont le commerce augmente très rapidement, devra aussi bientôt améliorer et augmenter ses facilités. La suggestion que j'ai à présenter au Gouvernement, au National-Canadien et au Pacifique-Canadien, est celle-ci: il est encore temps pour ces deux réseaux de nommer des représentants qui tiendront une conférence et discuteront la possibilité — et même les avantages — de construire dans la grande cité de Montréal, une gare centrale et commune pour le départ et l'arrivée de tous les trains de voyageurs. Cette action serait conforme aux méthodes modernes de l'administration des chemins de fer. Elle est devenue presque nécessaire pour la ville de Montréal; elle serait d'un grand avantage pour les voyageurs, non seulement d'Europe, mais aussi de toutes les parties du Canada et, à mon sens, elle représenterait une économie pour les deux chemins de fer.

La motion est adoptée, et le bill est lu pour la deuxième fois.

TROISIEME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la troisième lecture du projet de loi.

Il dit: Honorables messieurs, puis-je saisir cette occasion pour faire observer combien était futile la crainte, exprimée par quelques-uns de nos honorables collègues, que la longueur de notre premier ajournement pourrait retarder le travail du Sénat. A cette date, j'ai énoncé l'opinion que nous aurions amplement le temps d'accomplir sérieusement la besogne qui nous serait confiée et que même il nous faudrait probablement attendre que la Chambre des Communes ait terminé la sienne. De fait, nous avons attendu pendant les deux dernières semaines alors que seuls furent soumis à notre considération les modifications apportées à la loi des Pensions et un court projet de loi se rapportant à l'établissement des soldats sur les terres.

La motion est adoptée et le bill, lu pour la troisième fois, est adopté.

PROROGATION DU PARLEMENT

Son Honneur le Président communique au Sénat un message qu'il a reçu du secrétaire-adjoint du Gouverneur général, lui disant que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat, à cinq heures et demie de l'après-midi, pour proroger la présente session du Parlement.

Le Sénat s'ajourne à loisir.